



ES BRUGES GYMNASTIQUE SPORTIVE

Règlement COVID

- **Article 1** Le présent règlement a été élaboré à partir des recommandations ministérielles et de celles de la Fédération Française de Gymnastique. Il a été approuvé par les membres du bureau. Certaines mesures pourront être modifiées en fonction des indications gouvernementales à venir.
- **Article 2** Le/la gymnaste et sa famille s'engagent à respecter le règlement COVID tel qu'il a été défini par le bureau et tel que présenté ci-dessous ainsi que les différentes consignes qui seront données par les entraîneurs au cours de l'entraînement.
- **Article 3** Le/la gymnaste ne peut accéder au gymnase et aux entraînements que si le formulaire de reprise a été retourné au Club complété et signé.
- **Article 4** Le/la gymnaste ne peut accéder au gymnase et aux entraînements que s'il ne présente pas de symptôme de la COVID-19 (fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, douleurs musculaires, toux, difficulté respiratoire, perte du goût et de l'odorat, ...) et qu'il n'a pas été en contact dans les 15 jours précédents avec une personne touchée par la COVID-19.
- **Article 5** Les parents/accompagnateurs doivent prévenir l'entraîneur dans le cas où le/la gymnaste présenterait l'un des symptômes de la COVID-19.
- **Article 6** Les parents/accompagnateurs doivent venir chercher le/la gymnaste à l'entraînement sur demande des entraîneurs si celui-ci présente un des symptômes de la COVID-19.
- **Article 7** Le/la gymnaste arrive en tenue sportive, l'accès au vestiaire étant condamné, et muni des affaires suivantes : masque, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, grande bouteille d'eau étiquetée à son nom.
- **Article 8** Les parents/accompagnateurs attendent devant le gymnase que l'entraîneur vienne chercher le/la gymnaste. En cas de pluie, ils pourront s'abriter au niveau du parking à vélo. A la fin de l'entraînement, les parents/accompagnateurs récupèrent le/la gymnaste devant la porte de sortie de secours de la salle de gymnastique (salle Gérard Clodion, salle Majau, ... en fonction de l'endroit où se déroule l'entraînement).
- **Article 9** L'accès au gymnase n'est autorisé qu'aux gymnastes. Les parents/accompagnateurs ne doivent pas rentrer dans le gymnase sauf en cas de nécessité majeure.
- **Article 10** Les déplacements dans les couloirs du gymnase doivent se faire avec un masque sauf pour les tout petits.
- **Article 11** En arrivant dans la salle d'entraînement, le/la gymnaste pose ses affaires dans un endroit réservé. Par exemple, dans la salle Gérard Clodion, le/la gymnaste pose ses affaires dans l'une des cases des étagères blanches. Puis il se lave les mains (présence de gel hydro-alcoolique).
- **Article 12** Régulièrement, au cours de l'entraînement, le/la gymnaste sera amené à nettoyer le matériel qu'il utilise à l'aide de lingettes désinfectantes.

Entente Sportive de Bruges

Stade municipal : Av de Verdun 33520 BRUGES - Tel 09 75 97 62 17 (salle de gym)

410 868 285 00017

www.esbrugesgym.fr - mail : contact@esbrugesgym.fr